

Cher adhérent(e),

Suite aux recommandations de la société française de médecine du travail du 23 et 30 mars 2020, nous vous recommandons de demander à chacun de vos **salariés en arrêt pour COVID 19 suspect ou confirmé de prendre contact avant la reprise de son poste avec le médecin du travail et ce quelle que soit la durée de l'arrêt de travail.**

Le médecin jugera de la possibilité de la reprise, des conditions de sa mise en œuvre et rappellera au salarié les indispensables mesures barrières.

Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer, nous vous en informerons

Nous vous remercions de votre compréhension

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations,

Auch le 07 avril 2020

Dr Catherine NOWE
Délégué des médecins du travail

Thierry LAGRAULET
Directeur